Les cumulards du CAC 40

22/05/2010 à 6h02

39 des 40 entreprises du CAC 40 ont au moins un administrateur en commun les unes avec les autres. Certains administrateurs siègent même dans six conseils à la fois. Malgré les promesses et les réformes, la consanguinité du capitalisme français est toujours aussi prégnante. Démonstration en images.

Malgré tous les codes de conduite et autres principes de « *corporate governance*» les conseils d'administration du CAC 40 sont toujours largement consanguins. Toutes les sociétés du CAC sauf une (Unibail Rodamco) partagent des administrateurs avec une autre [1]*.

> ***Ainsi, Total et Lafarge partagent quatre administrateurs, de même que Alstom et Bouygues. Les deux tiers des membres du conseil d'administration de Total sont également administrateurs d'une autre société du CAC. Et 94 dirigeants du CAC 40 exercent des fonctions d'administrateur dans une autre entreprise.***

Au niveau de leurs conseils d'administration, Total, GDF-Suez et BNP Paribas sont les plus connectées avec chacune 19 liens avec d'autres entreprises du CAC 40. Puis viennent Saint-Gobain avec 18 liens, et AXA avec 17. Tandis que Lafarge et Sanofi-Aventis ont chacune 15 liens avec d'autres sociétés. Les sociétés qui comptent le moins d'administrateurs cumulards sont Unibail-Rodamco (zéro lien) ainsi que Peugeot, Arcelor-Mittal et STMicroelectronics (deux liens chacune).

Les cumuls d'administrateurs relèvent souvent de l'échange de bonnes manières : Patrick Kron, PDG d'Alstom, siège chez Bouygues, tandis qu'Olivier Bouygues, directeur général de la

société du même nom, est chez Alstom.

La palme des cumulards revient à Michel Pébereau qui siège à six conseils d'administration : Total, AXA, BNP Paribas, Saint Gobain, Lafarge et EADS. Puis vient Jean-Martin Folz, l'ancien patron de PSA, qui siège dans cinq sociétés. Trois autres dirigeants cumulent quatre sièges chacun : Thierry Desmarest, le PDG de Total, Jean-René Fourtou, président de Vivendi, et Gérard Mestrallet, le patron de GDF Suez. Depuis la Loi dite des nouvelles régulations économiques (NRE) de 2001, le nombre des mandats de direction et d'administration dans des sociétés cotées ayant leur siège social en France est limité à cinq. Michel Pébereau est membre au total d'une dizaine de conseils d'administration, mais seules cinq de ces sociétés sont cotées et ont leur siège en France (EADS, bien que cotée à Paris, a son siège au Pays-Bas).

Le « *code de gouvernement d'entreprise* » publié en octobre 2008 par l'AFEP (Association française des entreprises privées) et le MEDEF précise pourtant que « *lorsqu'il exerce des fonctions exécutives il [l'administrateur] ne doit, en principe, pas accepter d'exercer plus de quatre autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son groupe* ».

Loïc Dessaint, directeur associé de Proxinvest, observe malgré tout un changement : « ***ce qui est nouveau, c'est que les gens envoient maintenant leur femme ou leurs enfants à leur place pour moins éveiller les soupçons.*** *Voilà comment on voit Amélie Oudéa chez Lagardère ou Nicole Bouton chez Pernod-Ricard.* » Le progrès est en marche…

[1] Selon un relevé effectué le 15 avril 2010

Alternatives économiques